

Commission : finances et contrôle de gestion

Service : FINANCES

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2022

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2022 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 27 janvier 2022 (*rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'agglomération* ⁽¹⁾) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3^e étage de l'hôtel de ville de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis ⁽¹⁾

⁽¹⁾ <http://www.beauvaisis.fr>, rubrique «*présentation / finances* »

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL	3
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1 - Les recettes de fonctionnement	3
2 - Les Dépenses de fonctionnement	9
B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
1- Les Ressources d'investissement.....	16
2- Les emplois d'investissement.....	18
II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIF ERIGES EN BUDGET ANNEXE.....	23
A- LE BUDGET DECHETS.....	23
B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE.....	25
1 - La zone du haut ville (les larris).....	25
2 - La zone de pinconlieu.....	25
3 - La zone DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC.....	26
4 - La zone d'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC.....	26
5 - La zone DE SAINT MATHURIN.....	27
6 - Les zones d'activites transferees.....	27
III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.....	27
A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	28
B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	30
C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	31
D- LE BUDGET ANNEXE MOBILITES TRANSPORTS	32
E- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV).....	33
III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE	34
A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS.....	34
B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 €	35
C/ EQUILIBRE FINANCIER ET RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT	36

Sigles	intitulé
AESN	Agence de l'eau Seine-Normandie
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CPE	Contrat de performance énergétique
DCRTP	dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DEMOS	Dispositif d'Education Musicale et orchestrale à vocation Sociale
DSP	Délégation de service public
PDES	Plan de Déplacements Etablissement. Scolaire
PLUi	plan local d'urbanisme intercommunal
POPAC	Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés
SCOT	Schéma de cohérence territoriale`
SDIS	service départemental d'incendie et de secours
SMDO	Syndicat Mixte du département de l'Oise
SMTCO	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise
TICPE	taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

I – LE BUDGET PRINCIPAL

Les tableaux présentés permettent de comparer les BP depuis 2020. Cependant, en 2022, le périmètre du BP de la communauté d'agglomération du Beauvaisis est modifié par la création d'un budget annexe Déchets.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

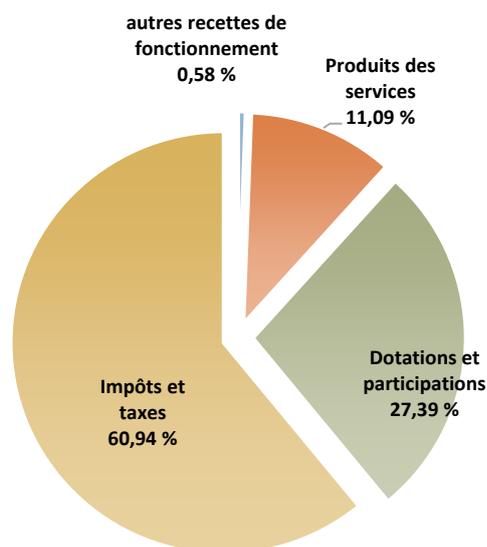
1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation
013	Atténuation de charges	84 058	101 012	84 692	-16,16%
70	Produits des services	5 587 094	5 245 957	8 186 964	56,06%
73	Impôts et taxes	49 736 023	51 419 393	45 004 500	-12,48%
74	Dotations et participations	17 811 826	17 530 732	20 228 568	15,39%
75	Autres produits de gestion courante	164 812	146 762	345 462	135,39%
76	Produits financiers	5	0	0	
77	Produits exceptionnels	0	0	0	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0	358 084	0	-100,00%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	278 000	278 000	1 956 000	603,60%
	Total recettes de fonctionnement	73 661 818	75 079 940	75 806 186	0,97%

Les recettes de fonctionnement sont estimées en hausse de 0.97% par rapport à 2021. Après retraitement des recettes déchets du BP 2021 permettant de comparer des périmètres identiques, l'évolution des recettes serait de 3.33%.

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2022 est la suivante :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitres



1.1 CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES : 45 004 500 €

Ce chapitre est en diminution de 12,48% (- 4.49% retraitement fait des déchets) et représente 61 % des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend les éléments suivants :

- les contributions directes ménages et notamment la taxe sur le foncier bâti et la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10 670 000€ (-17%). La baisse de cette catégorie d'impôt par rapport à 2021 provient de deux éléments :
 - la réforme fiscale qui a remplacé la taxe d'habitation par une part de TVA. Celle-ci s'élève à 13 300 000 € en 2022 en hausse de 6% par rapport à 2021 du fait d'une relance de l'activité et du retour de l'inflation
 - Le plan de relance économique qui a réduit de 50% les bases de taxe foncière et de CFE des entreprises industrielles, compensée par le versement par l'Etat d'une dotation de compensation
- les contributions directes économiques et notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 7 243 000 € (-11%). Le recul de cet impôt est la conséquence de la crise sanitaire qui a pesé sur le chiffre d'affaires des entreprises.

En résumé, les impôts et taxes des ménages et entreprises sont évalués pour 2022 à 17 913 000 €, soit une baisse de 3 060 963 € (-14.6%) par rapport à 2021. Les dotations de compensation versées par l'Etat en 2022 (2 993 000€) ainsi que la fraction de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation (13 300 000€) s'élèvent à 16 293 000 €, en hausse de 2 739 943 € par rapport à 2021. Ainsi, la baisse réelle des contributions directes des ménages et entreprises n'est que de 321 020 €.

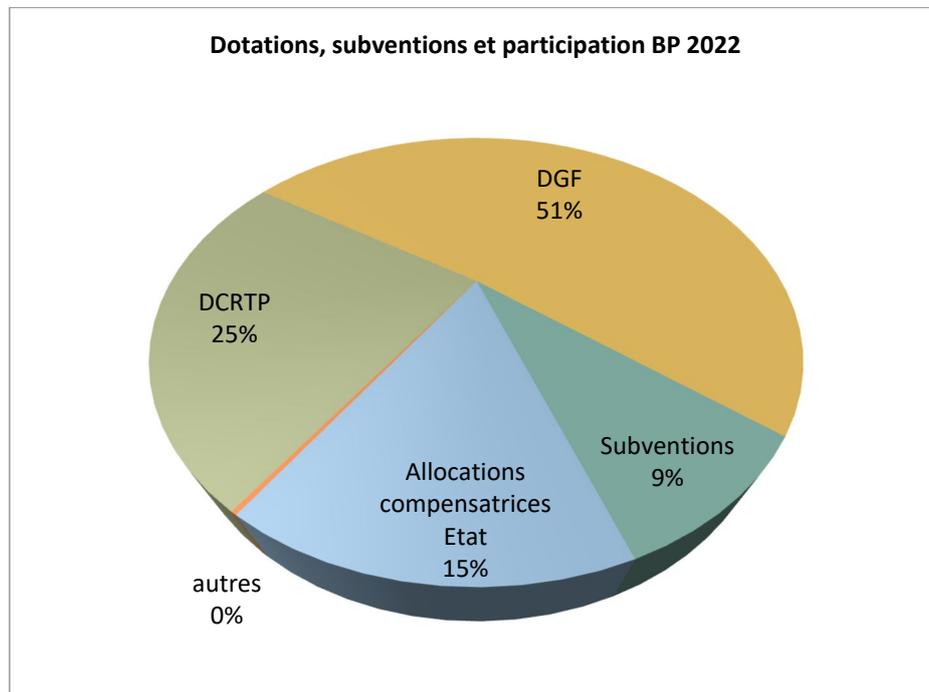
- les attributions de compensation correspondant aux versements des communes auprès de l'agglomération compte tenu de l'évaluation des charges transférées et dont le montant est identique à 2021 : 299 023 €
- les autres impôts et taxes et notamment la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM : 2 000 000 € (+2%)), l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER : 600 000 € (+1%)), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR : 9 442 477€ (0%)), ainsi que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC : 1 050 000 € (+5%)).

LE PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR – ARTICLE 7362 est estimé à 200 000 €, montant identique à celui de 2020 . Rappelons que le montant 2021 avait été diminué pour tenir compte de la crise sanitaire. Cette taxe est reversée à l’office de tourisme afin de concourir au financement des projets touristiques du territoire et fait donc l’objet d’une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014 article 7398).

1.2 CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 20 228 568 €

Ce chapitre budgétaire représente 27 % des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de 15 % par rapport au BP 2021 (16,47 % après retraitement des déchets)

Il se structure ainsi :



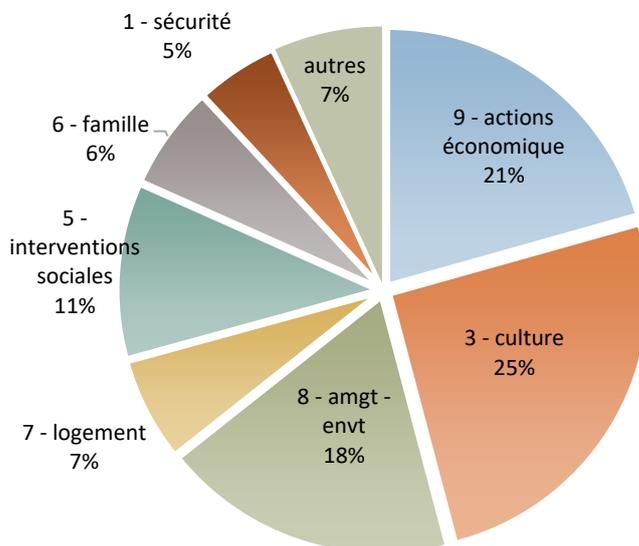
1.21 - LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE (D.G.F.) – ARTICLES 74124 ET 74126 (10 400 000 €)

L’hypothèse retenue est une augmentation de 200 921€ par rapport à 2021 (+2.17%) au regard des éléments du projet de loi de finances 2022 qui prévoit une hausse de la DGF pour les communes et EPCI.

Pour rappel, cette dotation comporte deux parties, la dotation d’intercommunalité, elle-même composée d’une dotation de base et d’une dotation de péréquation, et la dotation de compensation composée d’une part « compensations part salaires » (CPS) et d’une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001 (DCTP).

Les autres dotations, subventions et participations sont constatées en augmentation de 28 % soit 388 000 €.

Répartition 2022 des participations par domaines d'activités



On peut relever les principaux éléments suivants :

- Fonction 3 : La culture : 452 000 € contre 290 000 € en 2021 , soit une évolution de + 162 000 € :
 - Reprise du projet DEMOS sur une année pleine avec un soutien escompté de 212 000 € de la part de nos partenaires institutionnels (Etat, département, région) (+ 154 000 €) ;
 - La reprise de l'activité et des manifestations explique également cette variation.
- L'économie (fonction 9) : 368 060 € (en augmentation de 27 000 €) pour financer les actions « permanentes » telles que les chantiers d'insertion où le dispositif « proch'emploi ». La variation s'explique par le financement d'actions ponctuelles (territoires d'industrie)
- Fonction 8 : Aménagement - environnement 327 900 € pour le financement des activités de services (Natura 2000 notamment), et des actions dans le domaine du développement durable (contrat d'objectif territorial)
- L'intervention sociale (fonction 5) comprend le financement de l'accueil des gens du voyage (112 000 €) ainsi que le financement estimé pour le vaccinodrome (64 000 €) . Il est appliqué ici un principe de précaution avec une estimation basse.
- Le logement et la famille sont des domaines financés annuellement selon leur activité (suivi animation habitat, accueil dans les relais d'assistante maternelle). Les participations sont globalement stables.

Comme indiqué dans le paragraphe sur les impôts et taxes, ces dotations servent à compenser les réformes fiscales ainsi que les différentes mesures prises par l'Etat comme le plan de relance économique pour aider les entreprises face à la crise sanitaire.

Elles sont en très forte augmentation par rapport à 2021 (+ 2 058 957 €). Elles se répartissent de la manière suivante :

- DCRTP : 5 000 000 € (+0.4%)
- Compensations réforme fiscale et plan de relance économique (baisse des bases de TF et CFE des entreprises industrielles) : 2 993 000 € (+ 2 039 000 € essentiellement dus à la compensation du plan de relance)

1.3 CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES (8 186 964 €)

Le montant doit être corrigé de 2 720 000 €.

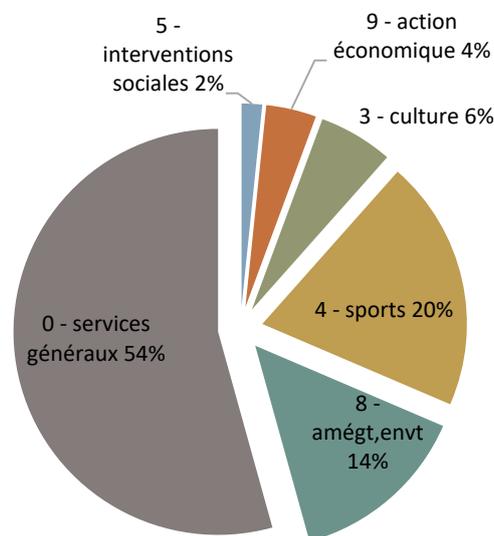
Le budget déchets sera ouvert au mois de mars. Dans l'attente, nous devons prendre en charge les dépenses liées sur le budget principal. Celles-ci sont estimées à 2 720 000 € et correspondent au coût de la collecte des déchets et à l'achat de sacs à déchets verts réalisés au premier trimestre 2022 (chapitre 011 / dépenses de fonctionnement). Le montant définitif sera intégralement remboursé par le budget annexe déchet.

Ces montants n'étaient pas prévus au ROB mais les délais administratifs de création d'un nouveau budget n'ont pu nous être certifiés par l'Etat. Aussi, dans un souci de continuité de service public et afin de ne pas pénaliser nos fournisseurs, nous inscrivons, à due concurrence, les dépenses et les recettes estimées.

Il n'y a pas de modification du budget annexe déchet.

L'augmentation constatée de 58% doit donc être corrigée et atteint alors 3 %.

Répartition 2022 des produits des services par domaine d'activités (hors déchets)



- o 71 % (3 722 523 €) de ces recettes proviennent des remboursements de mise à disposition de personnels liés surtout à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais. Montant équivalent à celui de 2021

- 20 % des recettes proviennent des recettes « usagers » liées à la fréquentation des équipements de l'agglomération. Le montant prévu est de 1 069 400 €. Il est prévu une reprise d'activité et une augmentation de 29% (+ 239 000 €) par rapport à 2021 . Les recettes principales proviennent :
 - à 69 % des entrées prévues pour l'aquaspace et la piscine Trubert, estimées en augmentation de 200 000 € soit +37% ;
 - à 27% (286 000 €) des inscriptions aux équipements culturels en augmentation de 5 % ;
- 9 % des recettes sont dites « inter-budgets » pour un montant de 448 388 €. Il s'agit des remboursements par les budgets annexes de la quote-part des frais généraux supportés par le budget principal.

1.4 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (345 462 €)

L'article 752 enregistre les locations d'immeubles (essentiellement la maison des services et des initiatives Harmonie pour 104 000 €, la pépinière (Startlab) pour 80 000 € et la maladrerie pour 49 000 €).

A cela vient s'ajouter la participation de la société AGCO pour la mise en place d'un dédommagement des frais de péage pour les usagers du tronçon autoroutier Beauvais Sud / Beauvais Nord. Dédommagement lié aux travaux sur la ZAC de Ther. Le coût de cette participation est estimé pour l'agglomération à 200 000 € inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre 65. Le coût net est par conséquent prévu à 100 000 €.

1.6 CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES (84 692 €)

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel qui présentent une réalisation aléatoire d'une année à l'autre.

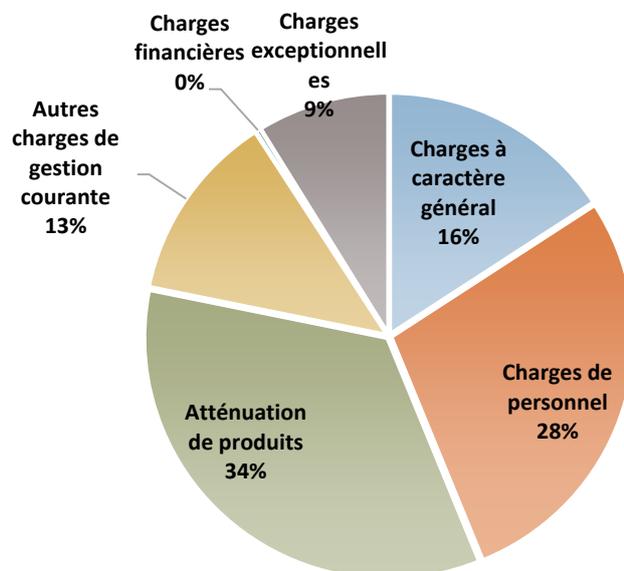
1.7 CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1 956 000 €)

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables ». Les amortissement et opérations en régie sont prévus pour 356 000 €. A ce montant vient s'ajouter 1 600 000 € pour la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement conformément à la délibération du 17 décembre 2021.

chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation
011	Charges à caractère général	15 990 939	17 236 824	10 640 242	-38,27%
012	Charges de personnel	18 216 711	18 806 508	18 890 114	0,44%
014	Atténuation de produits	23 439 000	23 288 501	23 148 501	-0,60%
65	Autres charges de gestion courante	8 045 643	8 282 794	8 546 335	3,18%
66	Charges financières	346 000	354 268	223 000	-37,05%
67	Charges exceptionnelles	1 069 310	1 694 825	5 921 789	249,40%
023	Virement à la section d'investissement	1 344 215	746 220	3 577 205	379,38%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 210 000	4 670 000	4 859 000	4,05%
	total dépenses de fonctionnement	73 661 818	75 079 940	75 806 186	0,97%

2.1 PRESENTATION PAR NATURE

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



2.11 CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 10 640 242 €

Ce chapitre totalise 16 % des dépenses réelles de fonctionnement et une diminution de près de 38 %. Corrigé des déchets, ce chapitre augmente de 12 % (+ 1 176 000 € par rapport à 2021). Sont présentées ci-dessous les variations remarquables :

- Augmentation des prestations de services de + 410 000 € (soit + 729%) avec notamment :
 - Augmentation des prestations relevant du domaine culturel de 163 000 € (soit + 94%^{oo} avec + 86 000 € pour le projet DEMOS (projet subventionné) et + 47 000 € pour le projet de labellisation « capitale Française de la culture ».
 - Augmentation des prestations couvrant des domaines dits transverses (+125 000 € soit + 44%) : prestations de services liées à la fiscalité , à l'évolution de l'intercommunalité, au développement numérique de la collectivité et à la prévention des risques psychosociaux. Les autres augmentations relèvent de la reprise de l'activité et des manifestations.
 - + 77 000 € (+ 34%) pour notre intervention dans le domaine économique avec notamment l'augmentation des prestations liées au CPE sur les zones d'activités (+ 44 000 €), ou encore la campagne d'attractivité du Beauvaisis estimée à + 25 000 €.
 - + 39 000 € (+32%) dans la partie « aménagement » avec surtout + 30 000 € pour les prestations de maintenance du SIG
- Les **fluides** sont prévus en augmentation compte tenu des actualisations contractuelles de nos marchés et de l'augmentation des tarifs (+174 000 €, soit + 15%).
- Les frais de **gardienage** du Théâtre sont prévus pour un total de 180 000 € soit + 130 000 € par rapport au budget 2021. Ce dernier s'est révélé insuffisant pour couvrir des frais indispensables.
- **L'entretien et les réparations** (lignes 615.) sont prévus pour 1 830 000 €, en augmentation de + 8 %, + 129 000 €).
- La reprise de l'activité permet de relancer la participation et l'organisation de **séminaires** (+71 000 €)
- Les études avec + 70 500 € sont, par nature, des dépenses ponctuelles , on note pour 2022, l'inscription de 396 000 € :
 - 111 000 € pour les études à caractère économique (schéma de développement commercial, détection des projets d'implantation des entreprises
 - 95 000 € pour l'étude POPAC rattachée à note compétence habitat
 - 68 000 € pour les études récurrentes du projet « natura 2000 » entièrement financées par l'Etat
 - 40 000 € pour l'évaluation du contrat de ville, imposée par l'Etat
 - 40 000 € pour les études dans le cadre du développement durable et du COT (financées par l'Etat)
- Les fournitures avec + 63 000 € pour un total de 694 000 €, soit une augmentation de 9% ; 101 000 € sont proposés pour le vaccinodrome (contre 50 000 € en 2021). Les achats de matériel ont été estimés au maximum. Ce montant est un montant global qui sera réparti selon la nature des besoins (prestations de services,...).

La répartition des dépenses/recettes comptabilisées depuis 2020 et prévues en 2022 se présente ainsi les dépenses sont prévues au maximum, les recettes au minimum :

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	BP 2022
SUBVENTION	12 000	-	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	235 562	274 996	101 300
CHARGES DE PERSONNEL AGENTS VACATAIRES	42 339	241 906	269 290
DEPENSES TOTALES	289 900	516 903	370 590
SUBVENTIONS ARS	40 578	101 885	64 000

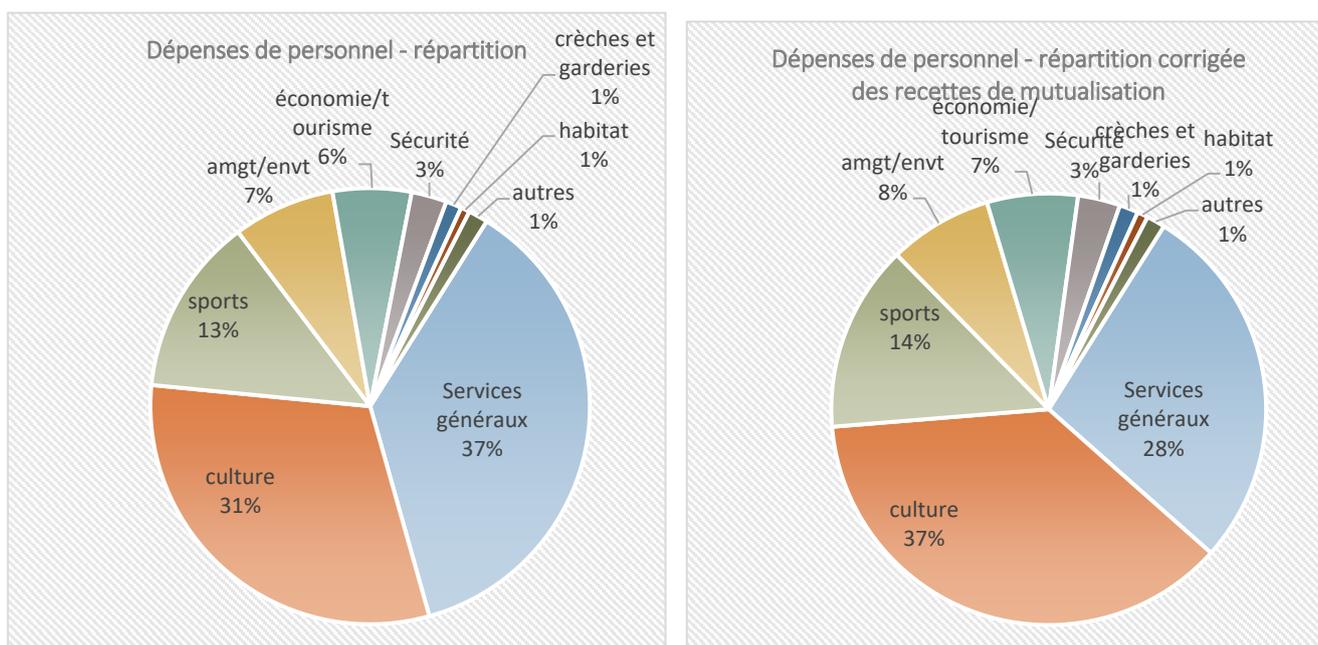
Il est envisagé, grâce à la reprise de l'activité, l'augmentation des besoins de fournitures et notamment ceux de la culture (+14 000 €) dont les montants avaient été diminués en 2021.

- L'entretien des locaux avec + 34 000.
- Les réceptions et les missions avec + 26 000 € pour un total de 120 000 €. L'augmentation concerne là aussi la culture et la reprise de l'activités et des manifestations.

2.12 CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 18 890 114 €

Ce chapitre représente 28 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une augmentation à périmètre constant de + 5 % soit près de 1M € supplémentaire.

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB, corrections faites des recettes de mutualisation (3 229 000 €)



- Services généraux : direction générale, DRH, informatique, finances, administration générale et autres services ressources. Tous ces services sont mutualisés avec la ville de Beauvais ;
- Culture : conservatoire de musique, médiathèques, école d'arts, maladrerie et théâtre à Beauvais, direction et personnel d'entretien mutualisés ;
- Sports et loisirs : direction mutualisée, Aquaspace, piscine J - Trubert et gymnases ;
- Aménagement et l'environnement : Aménagement, environnement déchets ;
- Économie : Economie, chantiers école, commerce, tourisme ;

- Sécurité : prévention sécurité ;
- Autres : relais d'assistantes maternelles, habitat et politique de la ville.

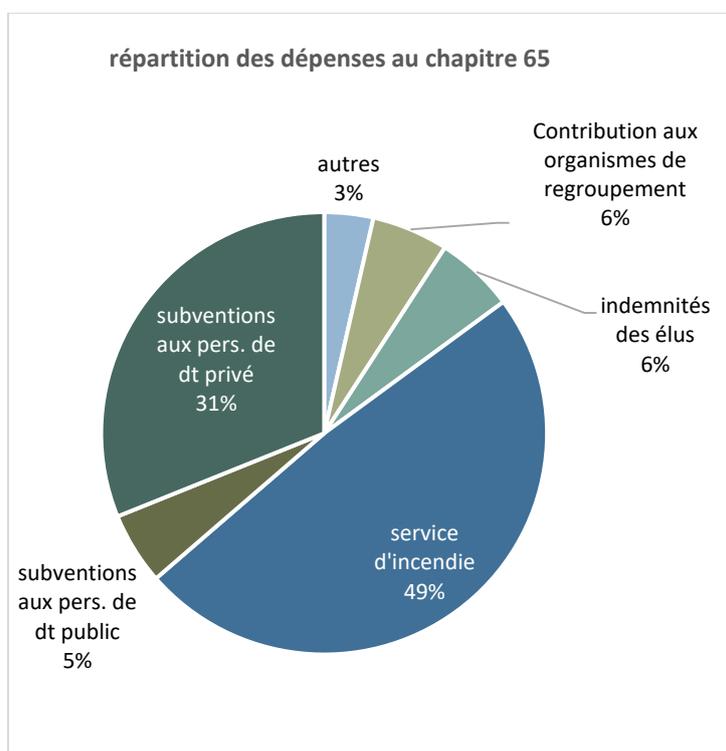
2.13 CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS : 23 148 501 €

Les atténuations de produits représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement et couvrent :

- Articles 73921 Les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité communautaire sont similaires à celles de 2021 (22 248 501 €)
- Article 739223 Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : 700 000 € en diminution de 200 000 €. Cette variation est évaluée compte tenu des notification reçues pour 2021.
- Reversements, restitutions et prélèvements divers : l'article 7398 pour un montant de 200 000 € comptabilise le reversement de la taxe de séjour perçue par l'agglomération sur l'année, à l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais (cf. recettes de fonctionnement- chapitre 73 1.15 article 7362).

2.14 CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 8 546 355 €

Ce chapitre totalise 13 % des dépenses réelles de fonctionnement, dépenses en augmentation de 3 % par rapport à 2021.



La contribution au service incendie des communes de la CAB pour 49 % de ce chapitre (article 6553 avec 4 165 000 €), en augmentation de 99 000 €.

Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 31 % du chapitre et totalisent 2 660 378 €, elles sont constatées en diminution de 2 %.

Le détail des subventions attribuées est produit en annexe de la maquette officielle. Les plus importantes vous sont présentées ci-dessous :

- théâtre du Beauvaisis : subvention de 991 000 € allouée au CGTB (comité de gestion du théâtre du Beauvaisis) ;
- le secteur économique avec 749 000 € en 2022, montant stable par rapport à 2021 ;
- les subventions versées pour les actions en faveur des personnes en difficulté (contrat de ville) pour 420 000 €, montant identique à celui de 2021 ;
- contrat local de sécurité pour 373 000 € ;

Ces subventions seront individuellement soumises à l'approbation du conseil communautaire.

Les charges liées aux indemnités des élus (art 653.) pour un montant de 491 000 €.

Les subventions aux autres organismes publics (450 000 €), dont 91 % correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

Les contributions aux organismes de regroupement (6 % du chapitre, 476 000 €) sont en augmentation de 12%, évolution liée à celle notre contribution au SCOT .

Les autres dépenses de ce chapitre (215 000 €) concernent le dédommagement des frais de péage pour les usagers du tronçon autoroutier Beauvais Sud / Beauvais Nord pour 200 000 € financés à 50% par AGCO (voir recettes de fonctionnement , chapitre 65).

Le reste couvre les redevances et droits d'accès aux logiciels professionnels et les créances admises en non-valeur.

2.15 LES AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.15.1 - CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,33 %), avec un total de **223 000 €** .

Il s'agit des charges liées aux intérêts de la dette en diminution de 37% .

2.15.2 - CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (5 921 789 €)

Les dépenses sur ce chapitre sont principalement (99,5 %) celles prévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement de budgets annexes.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe transports pour 1 487 224 € en diminution de 11% par rapport à 2021. Cette variation vous est expliquée dans la partie consacrée au budget annexe transport.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe déchets est proposée pour un montant de 4 406 065 € . A périmètre constant, nous estimons que le « poids » du budget annexe déchets sur le budget principal diminue de 33% (- 2 433 000 €)

2.15.3 - CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS ET CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ces chapitres correspondent aux

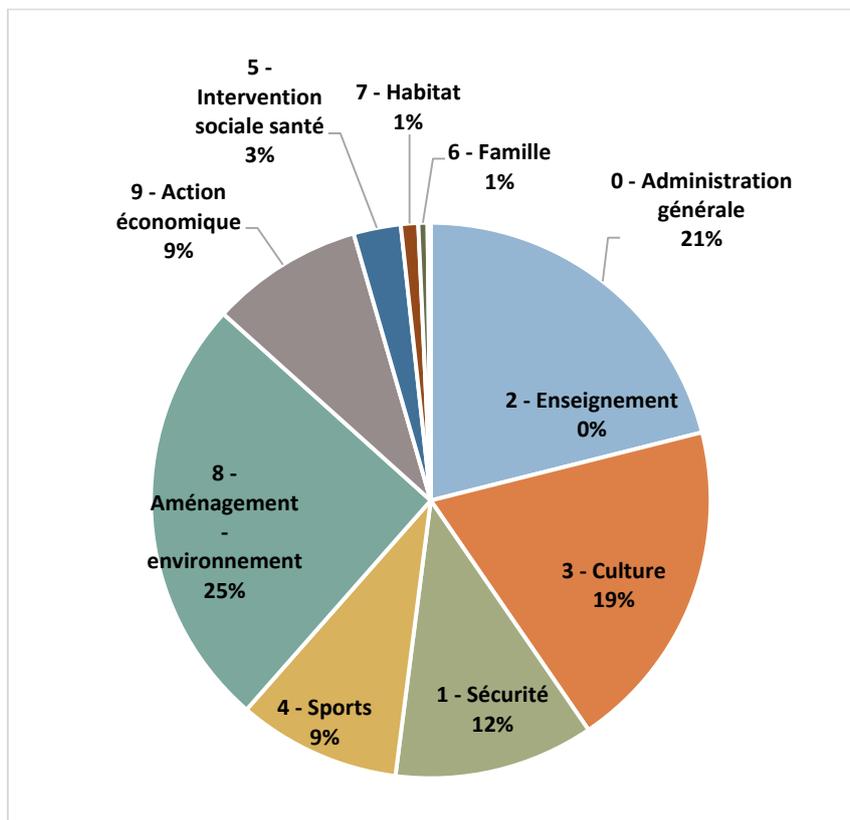
- dotations aux amortissements à opérer sur l'année 2022 pour un montant prévisionnel de 4 859 000 € (chapitre 042) auquel il convient de déduire 1 956 000 € au titre de la neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées (1 600 000€) et des opérations en régie (356 000 €)

- virement à la section d'investissement de 3 577 205 € (chapitre 023).

Soit un total de 6 480 205 € correspondant à l'autofinancement de notre établissement. Celui-ci augmente de 26.12% (+ 1 342 000 €) par rapport au BP 2021 non corrigé et de 23.91% (+ 1 250 000 €) par rapport au BP 2021 corrigé du service Déchets.

2.2 PRESENTATION PAR DOMAINE D'ACTIVITES

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2022 par grands secteurs se présente comme suit, déduction faite des reversements de fiscalité, opérations d'ordre et opérations non ventilables :



- **l'aménagement, environnement et services urbains (fonction 8)** avec 11 113 760 € est en diminution de 27% par rapport à 2021. Cette diminution est expliquée par l'ouverture du budget annexe déchets et le transfert des crédits correspondants.
 - o Ainsi la part déchets intègre la subvention au budget annexe (4 406 000 €) et les frais devant être pris en charge en attendant l'ouverture « technique » du budget annexe (2 720 000 €).
 - o L'aménagement : 1 561 000 € dont 82 % sont prévus pour la rémunération du personnel. Les dépenses sont en augmentation de 13% par rapport à 2021. Cette variation est à l'augmentation des frais de personnel représentant 82% de ces dépenses et à notre participation au SCOT.
 - o La subvention au budget annexe transports mobilités atteint 1 487 000 €
 - o L'entretien des réseaux eaux pluviales (424 000 €) en augmentation de 8%,
- **Les services généraux : 9 248 000 € en 2022** sont en augmentation de 4 %. Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération et concernent :

- **Les frais d'administration générale** pour 8 285 000 €, en augmentation de 5% (+415 000 €) Cette variation est due notamment à l'augmentation des dépenses des dépenses de personnel de +6% (+ 378 000 €) Cette dernière variation tient compte de l'augmentation du cout de la mutualisation, de l'augmentation « normale » des dépenses de personnel ainsi que des remplacements des postes non pourvus en 2021 ;
 - Les dépenses de **communication, fêtes et cérémonies** (454 000 €) sont en diminution de 14%.
 - Les dépenses liées au fonctionnement de l'**assemblée** (indemnités des élus et charges afférentes 510 000 €) en augmentation de 10%. Pour tenir compte de la hausse des cotisations sociales en 2021.
- **La culture (8 527 000 €)** voit ses dépenses augmenter de 8% compte tenu notamment de l'augmentation des frais de gardiennage du Théâtre, du projet demos et celui de la labellisation « capitale Française de la culture », les frais de personnel en augmentation de 4% (+213 000 €) représentent 68% des dépenses de ce secteur.
 - **La sécurité intérieure** : 5 075 000 €, dont 82 % pour notre contribution au SDIS, (4 165 000 €), le reste pour La prévention sécurité (890 000 €).
 - **Sports et jeunesse** : **4 132 000 € en 2022** pour l'**Aquaspace** et la **piscine Jacques-Trubert**, les **gymnases** d'Allone, de Tillé, de Bailleul sur Thérain et la halle des sports de Bresles. Ce montant est en augmentation de 9% (+ 333 000 €) par rapport à 2021 avec notamment + 142 000 sur les fluides et le chauffage des équipements aquatiques et + 172 000 € sur les frais de personnel, ces derniers couvrent 60% des dépenses de ce domaine.
 - **L'action économique** : **3 877 000 €**, en augmentation de 10 % dont 3 093 000 € pour les **interventions économiques**, 582 000 € pour l'**action touristique**, 84 000 € pour **le commerce** et 118 000 € pour les **manifestations d'animation locale**. L'augmentation est notamment expliquée par la prise en charge du tronçon Beauvais sud/Beauvais nord et à la reprise de l'activité (colloques et séminaires)
 - **Interventions sociales et de santé** : **1 200 000 € en augmentation de 41% (+ 348 000 €)** avec notamment :
 - **Des dépenses nouvelles liées au COVID et estimées à 371 000 €** (y compris les frais de personnel imprévisibles en 2021), ainsi ce sont 307 000 € supplémentaires qui sont inscrits.
 - Le coût de **gestion des aires des gens du voyage et des terrains familiaux** reste stable avec **350 000 €**.
 - **460 000 €** pour le contrat de ville. Les subventions allouées sont identiques à celles de 2021 (420 000 €) et 40 000 € sont inscrits pour le bilan du dernier contrat de ville.
 - **L'habitat avec des crédits quasi identiques à ceux de 2021** : **442 000 €**.
 - La famille : **230 000 €** pour les **relais d'assistantes maternelles**
 - **L'enseignement** avec **81 000 €**.

1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation
13	Subventions d'investissement	6 700 141	2 170 844	2 043 350	-5,87%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 318 904	6 695 205	8 698 819	29,93%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 100 000	1 500 000	1 500 000	0,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 000	10 000	33 000	230,00%
27638	Créances sur autres établissements publics		1 750 000		-100,00%
45	Opérations pour compte de tiers	200 000	150 000	300 000	100,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations			300 000	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 344 215	746 220	3 577 205	379,38%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 210 000	4 670 000	4 859 000	4,05%
041	Opérations patrimoniales	115 384	115 384	115 384	0,00%
	total recettes d'investissement	22 001 644	17 807 653	21 426 758	20,32%

1.1 CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (2 043 350 €)

Ces crédits correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués notamment de :

- **Théâtre** (opé 201403) : 1 000 000 € des différents partenaires (Europe, Etat, région et département) compte tenu des subventions à percevoir sur les dépenses 2021 et 2022 ;
- **Piscine Trubert** (opé 202112) : 480 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation thermique et énergétique de l'équipement ;
- **320 000 €** pour la réalisation du **schéma directeur des eaux pluviales** (opé 202005) ;
- **Eaux pluviales** (202110) : 218 000 € reversés par les communes, soit 50 % des dépenses HT.

1.2 CHAPITRE 16 – EMPRUNTS

L'emprunt d'équilibre de **8 698 819 €** correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2022 et est en hausse de 30% par rapport à l'inscription des BP 2021.

Rappelons qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui ne serait mobilisé qu'à hauteur des besoins réels de financement.

1.3 LES RECETTES FINANCIERES - CHAPITRES 10, 165 ET 27

Le **chapitre 10** – dotations et fonds propres - totalise 1.5 **millions d'€** en 2022 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés.

L'article **165** (33 000 €) enregistre, tant en recettes qu'en dépenses, les cautions perçues et remboursées pour de la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que les locations des bureaux au sein de la maison des services et des initiatives harmonie et de startlab.

1.4 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépense et recettes et prévue pour 300 000 €.

1.5 LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 021 , 040 ET 041

Ces recettes d'ordre pour 3 577 000 € au chapitre 021 et pour 4 859 000 € au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	18 882 260	14 520 051	16 170 874	11,37%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 526 000	2 565 718	2 806 000	9,37%
45	Opérations pour compte de tiers	200 000	150 000	300 000	100,00%
26	Participation		78 500	78 500	0,00%
27	Autres immobilisations financières		100 000		-100,00%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	278 000	278 000	1 956 000	603,60%
041	Opérations patrimoniales	115 384	115 384	115 384	0,00%
	Total des opérations d'équipement	22 001 644	17 807 653	21 426 758	20,32%

2.1 L'EMPRUNT - CHAPITRE 16

Le chapitre 16 est estimé à **2 806 000 €** et enregistre une augmentation de + 240 000 € par rapport à 2021. Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital en cours (2 773 000 €)
A noter par ailleurs l'inscription de 33 000 € de remboursements de cautions à ce chapitre.

2.2 LES DEPENSES FINANCIERES - CHAPITRES 26 ET 27

Le chapitre 26 enregistre, pour 78 500 €, la possible prise de participation dans l'Agence France locale. Il s'agit d'une banque détenue par les collectivités territoriales visant à élargir l'accès aux financements externes (prêts) desdites entités d'une part et donc à renforcer la concurrence bancaire auprès des établissements classiques, d'autre part. L'objectif est d'apporter 392 100 € sur 5 ans en capital de fonds

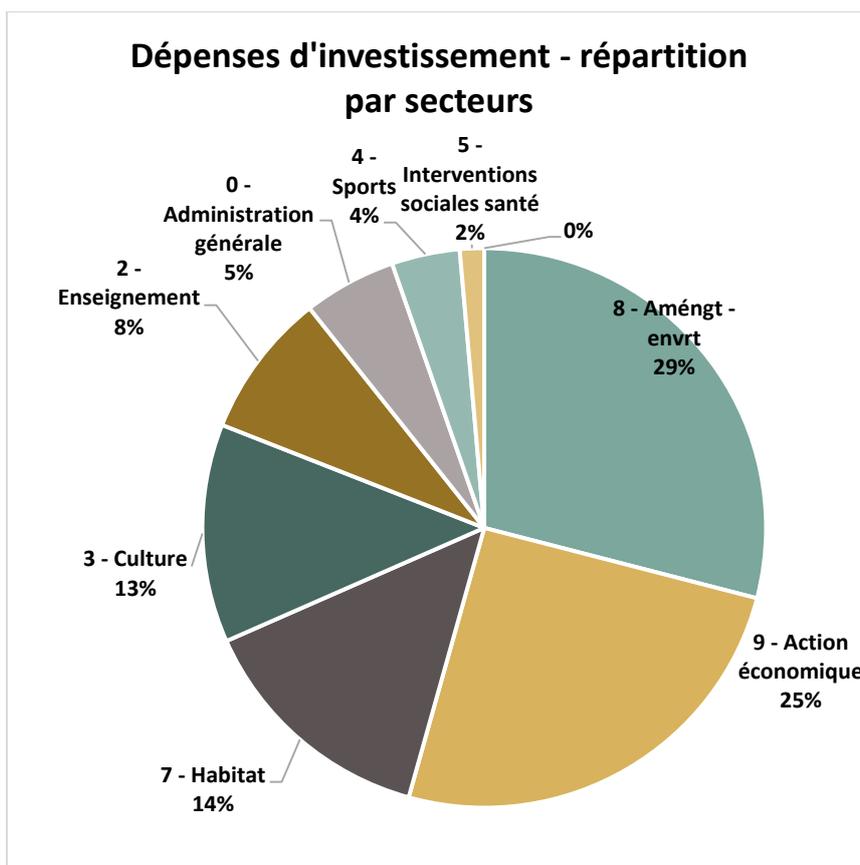
2.3 OPERATIONS D'EQUIPEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 16 170 874 €

Il est rappelé que la section investissement du budget principal de l'agglomération est voté par opération « M14 » et non par chapitre budgétaire. Celle-ci est sous forme numérique et permet de globaliser les dépenses sur un équipement, un domaine ou un projet important.

Cette procédure permet de suivre pluri annuellement les dépenses de chacune des opérations. Ainsi, pour les opérations récurrentes, est-il créé un nouveau numéro d'opération à chaque renouvellement de mandat.

Les opérations votées en autorisation de programme sont réparties sur deux opérations en cette année de transition, elles vous sont présentées sur leur montant cumulé.

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **L'aménagement et services urbains, environnement : 4 695 965 €** avec notamment :
 - o **Les fonds de concours aux communes membres :**
 - Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 255 000 € ;
 - Opérations 202111 – **Fonds de concours voirie** : 150 000 €.
 - o La subvention d'équilibre du **budget annexe transport** pour 1 124 750 € ;
 - o Opération 201527 – Etude dans le cadre du **Programme de rénovation urbaine** : 828 000 € ;
 - o **Les eaux pluviales** : Opérations 202110 travaux : 510 000 € ;
 - o L'opération sous concession (201602) « **ZAC Vallée du Thérain** », pour un montant de **450 000 €**. Ce projet de zone a été concédé à un aménageur (la SAO). Le montant correspond à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire au titre de la réalisation des équipements publics ;
 - o La subvention d'équilibre au budget annexe **déchets** pour 292 500 € ;
 - o **Le SIG** , opération 202115 : 301 300 € ;
 - o Opération 202005 – **Schéma directeur des eaux pluviales** pour 224 000 € ;
 - o **Le pôle d'échanges multimodal**, opération 201907 : 280 000 € ;
 - o **Le PLUi**, opération 202003 : 280 000 €.
- **L'action économique et tourisme : 4 085 665 €** répartis sur les principales opérations suivantes :

- **Les travaux sur les zones d'activités économiques :**
 - Opération 202121 – ZAE : 1 634 650 € ;
 - Opérations 202206 – **Requalification ZAC de Ther** : 1 140 000 €
- Opération 202004 « **aide à l'innovation agricole** » pour un montant de 281 000 € **et celle à l'immobilier d'entreprise (opération 202116)** pour 195 000 €.
- Opération 202201 : **Activités de pleine nature**, 321 000 inscrits pour les travaux sur les aires de camping-car et les sentiers de randonnées.
- Les travaux sur la MSIH et Starlab prévus pour 240 500 € (opération 202207 – bâtiment économiques)

- **Le logement : 2 272 150 €** , avec :
 - l'opération 201606 – **Aides à l'habitat** avec 1 260 000 € pour le financement des aides à la pierre de l'agglomération.
 - L'opération 202203 « acquisitions d'opportunité » pour 300 000 €

- **2 041 170 € sont consacrés à la culture** avec principalement :
 - Opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 1 500 000 € ;
 - Opération 201527 : 96 000€ sont inscrits pour l'étude **d'extension de la médiathèque Argentine** dans la cadre du **programme de rénovation urbaine**
 - Opération 202102 – **Equipements culturels** : 258 000€ prévus pour les équipements spécifiques des établissements culturels et les travaux récurrents sur les bâtiments
 - Opération 201903 : **réhabilitation de l'école d'art du Beauvaisis** pour 59 000 € ;

- **L'enseignement avec 1 353 364 € pour :**
 - Le versement du solde du fonds de concours attribué à L'institut UniLasalle en 2018 pour la création d'un centre de séminaire et la réhabilitation de la ferme et du logis historique. (opération 201525) : 1 350 364 €.
 - L'inscription de 3 000 € pour les équipements du campus connecté (opération 202123 : divers investissements)

- **Les services généraux : 861 560 € :**
 - Opération 202117 : **développement numérique**. 418 960 € sont affectés pour le renouvellement et le développement informatique et numérique de l'ensemble de la collectivité (informatiques, téléphonie, réseaux, logistique) ;
 - 100 000 € sont inscrits pour le renouvellement **du parc de véhicules** (opération 202108) ;
 - 150 000 € sont prévus pour les travaux du siège (opération 202101).
 - 139 500 € sont inscrits dans l'opération « divers investissements » pour d'éventuel travaux urgents que nous ne pouvons flécher.
 - 50 000 € sont prévus pour la qualité de vie au travail (opération 202114)

- **Le domaine sportif : 632 000 €** avec essentiellement :
 - **Opération 202203 - Optimisation énergétique : 290 195 €** sont prévus pour les travaux et les contrats « chauffage » pour des travaux importants liés à la performance énergétique , 80 % de ces dépenses sont prévus pour les équipements aquatiques (Aquaspace et piscine Trubert)..
 - **Opération 202104 - Aquaspace - 258 700 €** prévus pour divers travaux d'aménagements (Balnéo , accueil)

- **L'intervention sociale : 225 000 €**, pour principalement :
 - **L'opération 202125 : Equipement de santé.** 200 000 € sont inscrits afin de financer le projet de Hermes

- La famille 4 000 € pour l'équipement des **relais d'assistantes maternelles.**

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé	Montant des AP 2022			Crédits de paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2021	2022	203	Restes à financer
200614 participation collèges (cloture)	2 166 607	-58 286	2 108 321	2 108 321	0		0
201403 nouveau projet théâtre	22 700 000		22 700 000	18 485 089	1 500 000	2 714 911	0
201507 Fonds de développement communautaire 2015-2021	1 989 767		1 989 767	1 608 567	212 000	169 201	0
201507 B Fonds de développement communautaire 2021-2026	2 160 000		2 160 000	0	43 000	190 799	1 926 201
		-195 000	-195 000	0	-131 525		
201516 Immobilier d'entreprises	326 525	-195 000	131 525	131 525	0	0	0
202116 Immobilier d'entreprises	450 000	0	450 000	0	195 000	200 000	55 000
201527 Programmes de rénovation urbaine	3 400 000	6 436 921	9 836 921	1 852 103	1 516 365	1 169 839	5 298 614
201606 Aides à l'habitat	6 789 974	-1 532 832	5 257 142	4 757 142	500 000	0	0
201606 B Aides à l'habitat	0	7 827 313	7 827 313	0	760 000	1 230 000	5 837 313
201907 Pole d'échange multimodal	840 000	3 822 400	4 662 400	34 600	280 000	211 000	4 136 800
201903 Réhabilitation de l'école d'art	300 000	-99 139	200 861	141 861	59 000		0
201525 UniLaSalle	2 250 000		2 250 000	899 636	1 350 364		0
201602 Concession d'aménagement zac vallées du thérain	4 950 000		4 950 000	2 475 000	450 000	450 000	1 575 000
202003 PLUi	0	850 000	850 000	0	400 000	250 000	200 000
202004 INNOVATION AGRICOLE	700 000		700 000	383 067	281 000		35 933
202005 Schéma directeur eaux pluviales	450 000		450 000	0	224 000	226 000	0
202110 Eaux pluviales programme pluriannuel 2021-2026	3 000 000	0	3 000 000	155 066	510 000	1 160 000	1 174 934
202111 Voirie fonds de concours 2021-2026	1 200 000	0	1 200 000	0	150 000	200 000	850 000
202113 Fonds de concours petit patrimoine rural 2021-2026	300 000	-213 500	86 500	8 523	15 000	15 000	47 977
202121 Zones d'activités économiques	8 000 000	0	8 000 000	412 464	1 634 650	1 022 000	4 930 886
202125 Equipements de santé - création	400 000		400 000	0	200 000	100 000	100 000
202203 Optimisation énergétique CVC (chauffage/ventilation/climatisation)	0	3 000 000	3 000 000	0	422 100	517 100	2 060 800
202206 Requalification zac de Ther	0	13 200 000	13 200 000	0	1 140 000	7 000 000	5 060 000

2.4 LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRE 040 ET 041

Ces dépenses d'ordre sont prévues à hauteur de 2 071 384 et trouvent leur contrepartie en recettes

II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIF ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire m14 et proposés en budget annexe par choix de la collectivité afin d'identifier le cout d'une compétence (déchets) ou celui d'une zone d'activités. Ils peuvent faire l'objet de subventions d'équilibre du budget principal.

A- LE BUDGET DECHETS

Ce budget a été créé par délibération du 1^{er} octobre 2021.

Il s'agit du premier budget mais nous pouvons estimer la variation des crédits par rapport au budget primitif 2021.

La compétence « déchets ménagers » est financée en partie par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Avant la création du budget annexe, cette taxe était enregistrée en compte 7331 du budget principal.

Au BP 2021, la TEOM qui s'élevait à 4 300 000€ ne couvrait que 36% des dépenses du service public.

Ainsi, l'équilibre du service public passe, à ce jour, obligatoirement par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la CAB, et ce malgré une hausse de 2 M€ de la TEOM en 2021 (1.5 M€ au BP 2021 et 0.5M€ au BS 2021).

En 2022, bien que le budget déchets ait fait l'objet d'un travail important pour le contenir et même enregistrer une baisse significative, il est encore largement en déficit et une augmentation de la TEOM de 2 points est souhaitable. Le taux de la TEOM passerait ainsi de 4.51% à 6.51% sur l'ensemble du territoire¹. Avec une hausse des valeurs locatives de 3.4% selon les prévisions macro-économiques, la TEOM s'établirait en 2022 à 7 096 000 €. Cette augmentation, combinée à la maîtrise des dépenses du service public, permet de réduire la subvention d'équilibre 2022 de 36% par rapport au BP 2021 et de 31% par rapport aux BP+BS 2021. La subvention d'équilibre 2022 s'établit ainsi à 4 407 589 €.

Une évolution de la TEOM devra être étudiée pour accompagner les efforts de tri et de réduction à la source des déchets produits. Ce travail sera conduit parallèlement à l'élaboration du Plan local d'élimination et de prévention des déchets de notre agglomération.

Pour 2022, le budget annexe déchets s'équilibre à 12 433 065 € , 11 857 065 € en fonctionnement et 576 000 € en investissement.

En fonctionnement, grâce à la maîtrise des dépenses, la couverture des charges par la TEOM passe de 36% en 2021 à 60 % en 2022.

Une recette ponctuelle 2021 (reprise de provision) n'est pas reconduite en 2022.

Si nous ajoutons la variation des participation et revente de matériels, la participation du budget principal de l'agglomération peut être diminuée de 2,5 Millions d'€ soit – 36 %.

¹ Pour rappel :

- la fusion de la CAB avec la CCRB au 01/01/2017 a donné lieu par délibération du 13 janvier 2017, à l'institution de deux zones de perception pour cette taxe avec la mise en place de taux différenciés et d'une période de lissage de 4 ans jusqu'en 2020.
- L'adhésion de 9 nouvelles communes au 01/01/2018 a abouti par délibération du 13 janvier 2018, à l'instauration d'un zonage complémentaire sur ce périmètre et d'un mécanisme de lissage fixé à 6 années.

Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	var.	Explications
73	TEOM	4 300 000	7 096 000	65%	
74	Subventions d'exploitation	163 000	200 000	23%	Soutien de nos partenaires sur le tri et le recyclage
70	Recettes déchetterie et revente matériaux	197 000	155 000	-21%	Recettes déchetteries et recyclerie
78	reprise de provision	358 084			
74	Subventions d'exploitation	6 922 575	4 406 065	-36%	
	total recettes de fonctionnement	11 940 659	11 857 065	-0,70%	-
011/611	Prestation de service	9 957 650	9 878 120	-1%	La collecte et le traitement représente 85% des dépenses réelles de fonctionnement. La diminution est due au nouveau contrat de la DSP du SMDO pour le traitement des déchets.
011/60628	autres fournitures non stockées	234 000	234 000	0%	Achat de sacs pour la collecte des déchets verts
011/62871	Remboursement de frais au budget principal	226 653	226 653	0%	Comme les autres budgets annexe, il s'agit de rembourser le poids du budget sur les frais des services dits transverses (direction générale, finances, juridique, services informatiques)
011	Diverses charge à caractère général	310 848	261 172	-16%	Il s'agit des dépenses générales nécessaires au bon exercice de la compétence : entretien et maintenance, fluides, communication...
012	Charges de personnel	911 008,00	958 608	5%	
65	Autres charges de gestion courantes	17 000	15 012	-12%	
042	Dota.Amortis.sur immob.	283 500	283 500	0%	Total des amortissements des biens renouvelables
	total dépenses de fonctionnement	11 940 659	11 857 065	-0,70%	-

En investissement, les dépenses d'équipement en légère diminution permettent d'envisager la diminution de la participation du budget principal de 7% pour atteindre 292 500 €.

Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	var.	Explications
13	Subventions d'investissement	312 900	292 500	-7%	subvention d'équilibre budget principal
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 500	283 500	0%	
	total recettes d'investissement	596 400	576 000	-3,42%	-
20	Immobilisation incorporelles	55 000	30 000	-45%	Frais d'études
2188	autres immobilisation corporelles	400 000	480 000	20%	Achats de bacs roulants, de colonnes à verres et de colonnes enterrées
21	travaux	141 400	66 000	-53%	Travaux sur les déchetteries et autres points d'apport volontaire,
	Total :	596 400	576 000	-3,42%	-

B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE

Ces budgets couvrent les zones d'activités en cours de travaux et de commercialisation et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité conduit en fonctionnement à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Seules vous sont présentées les opérations réelles.

Ces budgets vous sont présentés sous la forme d'un bilan prévisionnel de zone. Le résultat de clôture estime le déficit qui sera à financer par le budget principal.

1 – LA ZONE DU HAUT VILLE (LES LARRIS)

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat de clôture au 31/12/2021		-1 432 566	
<u>2022</u>			
travaux de revêtement	150 000		
Espaces publics (éclairage, espaces verts et propreté)	105 000		
Charges de fonctionnement (bornage, taxes foncières)	45 100		
Remboursement avance budget principal	0		
acquisitions/cessions parcelles	10 000	310 100	budget primitif - inscription des recettes dans la limite des dépenses
acquisitions/cessions parcelles		1 692 297	budget supplémentaire
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2022		259 731	
<u>2023</u>			
travaux de revêtement	225 000		dont 175 000 € d'aménagement de voies qui n'ont jamais été aménagées
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	150 000		
Remb. avance budget principal	2 050 000		
cessions parcelles		275 233	
Résultat de clôture au 31/12/2023		-1 890 036	bilan prévisionnel de clôture

2 – LA ZONE DE PINCONLIEU

Ce budget devrait être clôturé lors du budget supplémentaire 2022.

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat de clôture au 31/12/2021		-82 274	
<u>2022</u>			
<u>bp 2022</u>			
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	70 700		
travaux	15 000		Travaux de raccordement
Cession de parcelles		245 000	
<u>bs 2022 avec reprise des résultats 2021</u>			
remboursement avance budget principal	450 000		Recettes budget principal (BS)
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-372 974	RESULTAT DEFINITIF (BS)

3 – LA ZONE DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2021		1 701 839
<u>2022</u>		
divers travaux	2 252 000	
Prestation, bornages...	44 060	
Eclairage public	11 300	
Espaces verts et propreté urbaine	2 836	
Taxes foncières	20 000	
Remboursement emprunt	192 000	
Intérêts emprunts	15 000	
Acquisitions et cessions de terrains	1 300 000	1 240 000
Versements avances du budget principal		
Résultat de clôture au 31/12/2022		-895 357
<u>2023 à 2038 :</u>		
Acquisitions et cessions de terrains		17 148 752
Travaux aménagements	26 731 771	
Etudes		
Frais divers (archéo, intérêt emprunt, taxes foncières, éclairage public, ...)	10 881 179	
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		1 514 038
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	8 216 182	
Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)	28 061 700	

4 - LA ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC

Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2021		-548 875	
<u>2022</u>			
divers travaux	34 800		
frais de fonctionnement	7 905	5	espaces verts, éclairage public, taxe foncière
cessions parcelles			
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2022		-591 575	
<u>2023 - 2025</u>			
divers travaux	370 897		renforcement réseau électrique (travaux probablement nécessaires
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	45 000		
cessions parcelles (29€ / m2)		870 000	La vocation de la zone étant spécifique, le rythme de la commercialisation ne peut être déterminé précisément (marché de niche).
Résultat de clôture au 31/12/2025		-137 472	

5 - LA ZONE DE SAINT MATHURIN

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2021		-1 379 016
<u>2022</u>		
travaux	1 752 000	
Frais archéologiques		
Divers	5	5
acquisitions/cessions parcelles	60 000	
Résultat prévisionnel de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-3 191 016
<u>2023 à 2027</u>		
Travaux (1)	944 533	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)	294 386	
cessions parcelles		3 851 100
Emprunts		
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit anticipé)		-578 834

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2016

6 - LES ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES

Il s'agit des zones communales transférées en 2018 conformément à la loi NOTRe.

Résultat de clôture au 31/12/2021		-1 065 847
<u>2022</u>		
acquisitions / cessions parcelles	14 000	338 000
prestation de services	24 000	
Travaux Crévecoeur le Grand	300 000	
Travaux zone du Tilloy	70 000	
frais divers		
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-1 135 847
<u>2023-2024</u>		
Travaux	30 000	
Frais divers	40 000	
ventes de parcelles		292 000
Résultat de clôture au 31/12/2021		-913 847

III - LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire m4 et érigés réglementairement en budget annexe.

Le financement d'un SPIC est en principe assuré

- Par les redevances des usagers (art. L. 2224-1) : budgets annexe assainissement, eau potable, SPANC et GNV ;
- Par dérogation à ce principe, par des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe SPIC dans les cas limitativement énumérés à l'article L. 2224-2 du CGCT : budget annexe transports.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	var.	Explications
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	6 415 700	6 334 200	-1%	La redevance assainissement pour 5,5 M€ finance à 75% ce budget, la participation des constructeurs et le remboursement des branchements à hauteur de 730 k€ et 11%
77	Produits exceptionnels	345 000	115 000	-	Remboursement de la TIPCE (prévue avec un rattrapage sur 2 ans en 2021)
74	Subventions d'exploitation	292 500	272 500	-7%	250 k€ Prime d'épuration versée par l'Etat 22,5 k€ subvention AESN pour les études sur l'harmonisation et la recherche des micropolluants
--	Autres recettes	7 112	7 100	0%	revenus des immeubles
13	Atténuation de charge	5 000		-	remboursement divers, recettes non certaines
042	Quote part subvent° d'investi	370 000	384 000	4%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
	total recettes de fonctionnement	7 435 312	7 112 800	-4,34%	-
011	Charges à caractère général	2 984 590	2 885 195	-3%	Analyses et traitement des eaux usées, Charges de fonctionnement des STEP , des réseaux et des canalisation, traitement des boues. La diminution est surtout liée au retour à des dépenses courante hors COVID
012	Charges de personnel	1 408 071	1 421 891	1%	Frais de personnel
65	Autres charges de gestion courantes	10 612	2 012	-81%	Divers frais de gestion tel que les créances éteintes
67	Charges exceptionnelles	15 500	50 500	226%	Enveloppe prévue pour d'éventuels intérêts moratoire et recettes sur exercices antérieurs annulées. Ces dernières concernant surtout des changements de propriétaires facturés pour des branchements. Les crédits 2021 ont été insuffisants.
66	Intérêts des emprunts et dette	489 402	419 000	-14%	Selon échéancier des emprunts en cours.
042	Dota.Amortis.sur immob.	1 623 000	1 623 000	0%	Total des amortissements des biens renouvelables
023	Virement à la section d'investissement	904 137	711 202	-21%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement)
	total dépenses de fonctionnement	7 435 312	7 112 800	-4,34%	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	var.	Explications
13	Subventions d'investissement	1 389 000	1 200 000	-14%	Subventions de l'agence de l'Eau
16	Emprunts en €	6 259 664	4 697 798	-25%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
45	Opérations d'investissement sous mandats	945 567	610 000	-35%	Travaux pour comptes de tiers, Le détail par opération est indiqué en annexe de la maquette budgétaire.
27	Autres immobilisation financière		488 000		Il s'agit de crédit de tva à percevoir sur exercices antérieurs
041	Operation d'ordre à l'intérieur d'une même section	200 000	688 000	244%	200 000 € pour les remboursements des avances sur marchés publics et 488 000 € pour les créances de TVA-Contrepartie en dépenses d'investissement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 623 000	1 623 000	0%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811)
021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	904 137	711 202	-21%	Excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement)
	total recettes d'investissement	11 321 368	10 018 000	-11,51%	-
20	Immobilisation incorporelles	335 500	335 500	0%	Etudes préalables aux travaux, études hydrauliques,
21	Immobilisation corporelles	2 085 301	1 985 500	-5%	1,9 M€ pour les travaux annuels sur les STEP, les branchements et les réseaux : mises en conformité, extensions Le reste pour le renouvellement des équipements
23	Immobilisations cours	5 010 000	3 510 000	-30%	Il s'agit de gros travaux pluriannuels sur les réseaux et les STEP. En 2022 sont prévus des travaux de création de réseaux sur Beauvais, Crévecoeur et la Neuville en Héz. 3 M€ sont prévus pour les travaux de reconstruction de la STEP de la Neuville en Héz (ce projet est lié à une autorisation de programme)
16	Emprunts et dettes assimilés	2 375 000	2 505 000	5%	Selon échéancier des emprunts en cours
45	Opérations d'investissement sous mandats	945 567	610 000	-35%	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
041	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une même section	200 000	688 000	244%	Remboursement des avances sur marchés publics - Contrepartie en dépenses d'investissement
040	Amortissement des subventions	370 000	384 000	4%	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables, contrepartie en recettes de fonctionnement
	Total dépenses d'investissement :	11 321 368	10 018 000	- 11%	-

3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Intitulé	montant de l'autorisation de programme			CP réalisés au 31/12/2019	Montant des crédits de paiements				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé		2020	CP réalisés au 31/12/2021	2022	N+1	Restes à financer
STEP la Neuville en Hez	4 778 000	0	4 778 000	0	800 000	14 586	3 000 000	1 763 414	0

B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Ce budget présente un équilibre en fonctionnement de 66 000 €, la redevance d'assainissement non collectif finance les frais de personnel (56 000 €), les frais de gestion (5 495 €) et les achats de matériels (4 500 €).

La section d'investissement est consacrée aux opérations pour compte de tiers (20 000€).

C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget a été ouvert le 1^{er} juillet 2021. La comparaison de budget à budget n'est donc pas pertinente, vous est présenté uniquement le budget 2022 par politique .

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 362 500	1 362 500
EA0000/MOYENS GENERAUX	452 016	1 362 500
<i>Les redevances "eau" et "pollution" financent l'intégralité du budget, En dépenses, il s'agit du fonctionnement général de services : frais de personnel, intérêts d'emprunt , amortissements</i>		
EA2000/EXPLOITATION	128 500	
<i>les dépenses couvrent l'ensemble des frais spécifiques à l'exercice de la compétence (entretien des réseaux, achats d'eau...)</i>		
Virement section d'investissement	781 984	
INVESTISSEMENT	3 241 750	3 241 750
Virement de la section de fonctionnement		781 984
EA0000/MOYENS GENERAUX	677 000	1 681 000
<i>En dépenses, il s'agit du remboursement du capital (417 000 €) de l'emprunt et des opérations d'ordre comptable telles que les amortissements. En recettes, outre les opérations d'ordre (356 000 €) , nous comptabilisons les subventions de l'agence de l'eau</i>		
EA2000/EXPLOITATION (matériels)	5 000	
EA4000/PROTECTION ET SECURISATION DES RESSOURCES EN EAU	2 882 000	
<i>Travaux d'interconnexion de réseaux entre les communes (2,7M €) et travaux de forage, entretien des réseaux et études</i>		
EA3000/RENOUVELLEMENT ET AMELIORATION DU PATRIMOINE	1 439 000	
<i>Travaux de renforcement de réseaux et travaux sur les réservoirs</i>		
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	6 300	6 300
Emprunt		2 540 016
TOTAL	5 009 300	5 009 300

Ce budget est présenté par politique. Le tableau ci-dessous synthétise les programmes

	Dépenses			Recettes		
	2021	2022	Var°	2021	2022	Var°
FONCTIONNEMENT	10 045 945	12 363 913	23%	10 045 945	12 363 913	23%
MO00 - MOYENS GENERAUX	1 265 993	1 381 600	9%	6 961 970	8 090 012	16%
<i>Le versement mobilité finance l'ensemble du budget. Il est prévu à hauteur de 7,7 M€ en augmentation de 15% compte tenu du réalisé 2021 et du lissage des taux.</i>						
<i>En dépenses, il s'agit des frais pour le bon fonctionnement du service (frais de personnel, fluides, ...) et des opérations d'ordre (amortissements 1 082 000 € en augmentation de 84 000 €)</i>						
MO10 -SUBVENTIONS	50 000	60 000	20%	20 000	20 000	0%
<i>Subvention à l'association Beauvélo et aux particuliers pour l'acquisition de vélo</i>						
MO20 - Concession de service public (urbain/scolaire/interurbain)	8 379 832	10 442 513	25%	1 290 400	2 686 677	108%
<i>La nouvelle concession est en cours. Les montants sont donc estimatifs et susceptibles d'être corrigés en cours d'année. Il est envisagé de percevoir les recettes usagers qui étaient autrefois déduites de notre contribution forfaitaire versée au délégataire. Le coût net de cette DSP est prévu en augmentation de 10% (+ 684 000 €)</i>						
MO30 - CARS	83 160	80 000	-4%	80 000	80 000	0%
<i>prestations effectuées pour les comptes des communes et entièrement remboursées</i>						
MO40 - VELO	88 760	117 500	32%			
<i>Frais de fonctionnement de la vélostation et des abris vélos, Augmentation due aux services offerts aux cyclistes (réparations, formation) et au PDES</i>						
MO50 - VOITURE	178 200	272 300	53%	25 000		
<i>Application Klaxit</i>						
MO60 - MICRO MOBILITE	0	10 000				
<i>Expérimentation trottinette</i>						
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL				1 668 575	1 487 224	-11%
<i>L'augmentation du versement mobilité permet de diminuer la subvention du budget principal. Rappelons que celle-ci est souvent diminuée au budget supplémentaire, le versement mobilité ayant été plus élevé que prévu. En 2021, la subvention définitivement votée et versée était de 1 120 000 €.</i>						

	Dépenses			Recettes		
	2021	2022	Var°	2021	2022	Var°
INVESTISSEMENT	2 213 860	3 361 750	52%	2 213 860	3 361 750	52%
MO00 - MOYENS GENERAUX	277 700	370 750	34%	1 194 000	1 262 000	6%
<i>En recettes il s'agit essentiellement des amortissements, opération d'ordre également prévue en dépense, Il faut ajouter des achats divers</i>						
MO20 - Concession de service public (urbain/scolaire/interurbain)	1 036 160	2 440 000	135%	712 720	900 000	26%
<i>Il est prévu le paiement de 2 bus électriques (1 085 000 €) et 930 000 € pour les aménagements des quais et l'achat de poteaux d'arrêt. Le reste couvre l'aménagement des bus. Dépenses financées par le SMTCO et par l'Etat dans le cadre de la DSIL.</i>						
MO40 - VELO	900 000	541 000	-40%	62 500	75 000	20%
<i>Aménagements de réseaux cyclables et réalisation d'un schéma directeur cyclable financés respectivement par l'ADEME et le département,</i>						
MO60 - MICRO MOBILITE	0	10 000				
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL				244 640	1 124 750	360%
<i>La subvention 2021 était faible car il n'y a pas eu de paiement d'achat de bus . Celle de 2022 se rapproche du financement habituel du budget principal d'environ 1M€.</i>						
TOTAL	12 259 805	15 725 663	28%	12 259 805	15 725 663	28%

E- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

La vente de gaz pour 460 000 € finance le fonctionnement de la stations (fluides , maintenance , rémunération de l'exploitant) et l'achat de gaz (240 000 €) .

Si on ajoute les mouvements comptables d'ordre , la section de fonctionnement atteint 495 720 €.

La section d'investissement atteint quant à elle 75 720 € avec 40 000 pour d'éventuelles dépenses d'investissement sur la station. Le reste couvre les opérations d'ordre.

III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE

A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS

Les montants consolidés des budgets primitifs 2022, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	fonctionnement		investissement		total		VAR°
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
TOTAL	105 126 321	117 516 000	43 443 949	47 142 534	148 570 270	164 658 534	11%
Budget Principal	75 316 595	75 806 186	17 927 754	21 426 758	93 244 349	97 232 944	4%
Déchets		11 857 065		576 000	-	12 433 065	
Haut Villé	2 715 000	620 200	2 235 000	310 100	4 950 000	930 300	-81%
Pinçonlieu	171 400	330 700	85 700	245 000	257 100	575 700	124%
Zone Beauvais-Tillé	6 666 460	4 900 196	6 093 460	3 837 196	12 759 920	8 737 392	-32%
Zone d'Activités Technologique	45 410	42 710	45 405	42 705	90 815	85 415	-6%
Zac Saint Mathurin	855 010	1 812 010	855 005	1 812 005	1 710 015	3 624 015	112%
ZA Transférées	575 010	746 000	575 005	408 000	1 150 015	1 154 000	0%
Assainissement	7 435 312	7 112 800	11 321 368	10 018 000	18 756 680	17 130 800	-9%
Eau potable	730 012	1 362 500	1 897 850	5 009 300	2 627 862	6 371 800	142%
SPANC	74 033	66 000	37 825	20 000	111 858	86 000	-23%
Transports	10 045 957	12 363 913	2 213 860	3 361 750	12 259 817	15 725 663	28%
GNV	496 122	495 720	155 717	75 720	651 839	571 440	-12%

B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 €

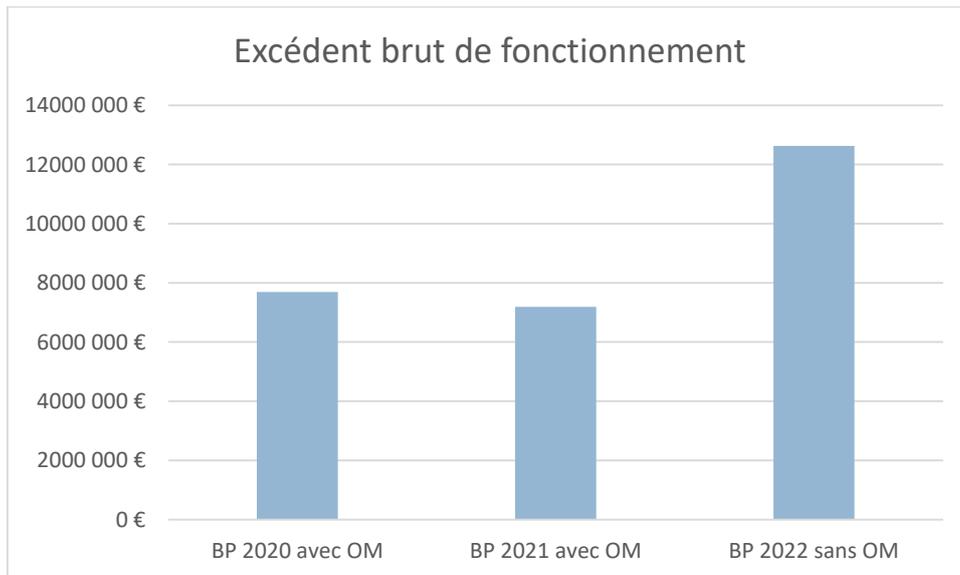
REPARTITION SUR 100 EUROS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS Fonctionnement + Investissement				
Répartition des dépenses			Répartition des recettes	
BP 2021	BP 2022		BP2021	BP 2022
Reversement de fiscalité (1)				
19,01 €	18,10 €			
Assainissement/Eau potable			Impôts locaux	
11,38 €	12,64 €		39,10 €	35,06 €
Développement économique			Etat (2)	
15,07 €	11,58 €		18,14 €	20,43 €
Transports			Taxes diverses (3)	
9,21 €	11,39 €		14,16 €	16,42 €
Culture			Emprunts	
9,12 €	10,21 €		16,54 €	16,01 €
Environnement - déchets			Usagers	
12,76 €	9,72 €		3,00 €	3,92 €
Dette			Communes membres (7)	
5,37 €	5,63 €		3,04 €	2,87 €
Sécurité			Région	
4,83 €	4,91 €		1,32 €	1,76 €
Sports & jeunesse			Cessions	
5,46 €	4,60 €		2,56 €	1,67 €
Aménagement			autres subventions	
3,24 €	4,05 €		0,77 €	1,22 €
Habitat			Département	
1,61 €	2,91 €		0,33 €	0,19 €
Intervention sociale et de santé			Divers	
1,02 €	1,39 €		1,05 €	0,43 €
Enseignement				
0,85 €	1,39 €			
Tourisme				
0,85 €	1,24 €			
Famille				
0,23 €	0,23 €			



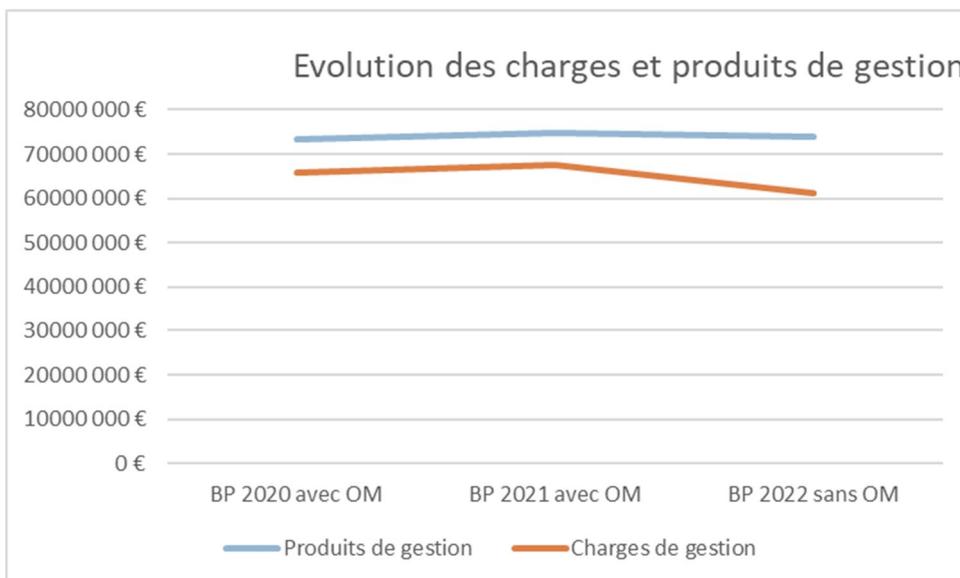
(1) reversements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.
 (2) les dotations de l'Etat intègrent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie individuelles des ressources (FNGIR), la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP), le FCTVA et d'autres subventions d'Etat.
 (3) les taxes d'enlèvement des **ordures ménagères, de séjour, de redevance assainissement et du versement transport.**

Les éléments suivants doivent permettre d'apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de l'agglomération. A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

Tout d'abord, il convient de réaliser un focus sur l'excédent brut de fonctionnement. Il s'agit de l'épargne de gestion courante, c'est-à-dire hors éléments financiers et exceptionnels. Le maintien de l'autofinancement brut prévisionnel est d'abord fonction de la stabilité de l'excédent brut de fonctionnement. Celui-ci enregistre une hausse importante en 2022 du fait d'une maîtrise des charges et en particulier de la baisse de la subvention versée au budget annexe Déchets. Les recettes quant à elles bénéficient de la compensation de la réforme fiscale et du plan de relance, et en particulier du dynamisme de la TVA de plus de 5% (variation plus importante que celle enregistrée sur les valeurs locatives).



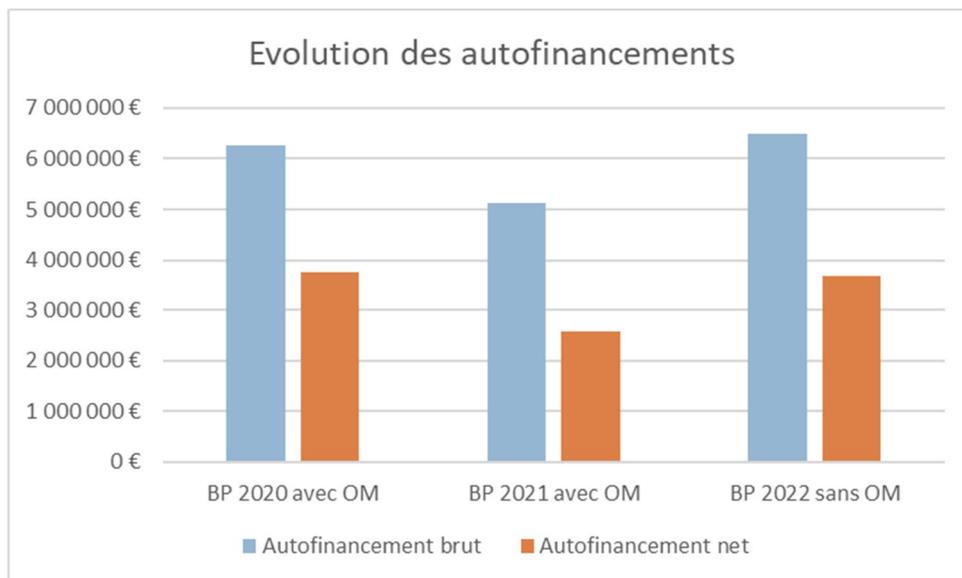
Soit une évolution tendancielle entre les dépenses et les recettes de gestion comme suit :



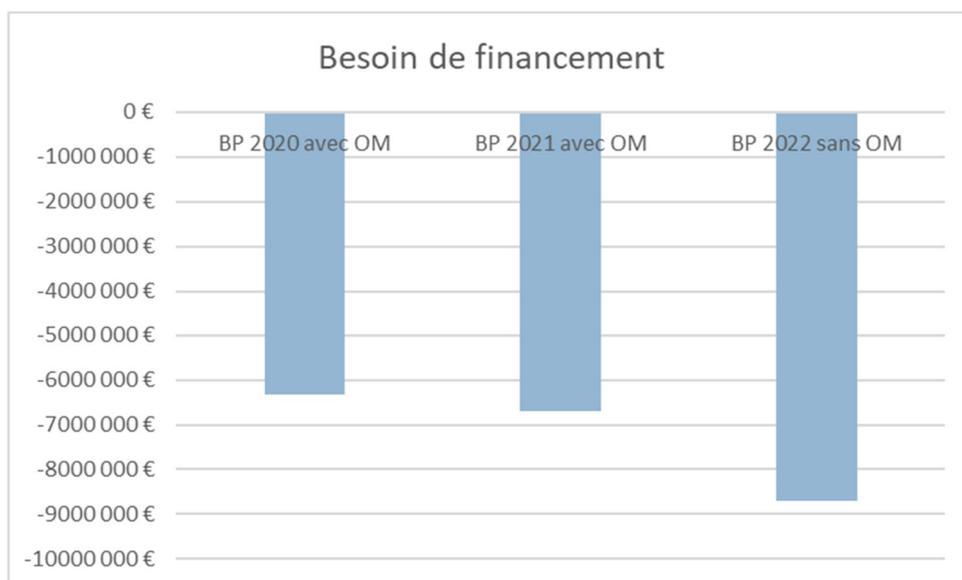
L'amélioration de l'excédent brut de fonctionnement couplée avec une prévision plus ajustée des intérêts de la dette permet de retrouver un niveau d'autofinancement comparable à celui de 2020 et en hausse de 1 341 000 € par rapport à 2021 (+26.12%). L'autofinancement brut de 2022 est évalué à 6 480 205 €.

Le désendettement en 2022 est estimé à 2 806 000 €, en hausse de 9.37% par rapport à 2021.

Après remboursement du capital amorti de l'emprunt, l'autofinancement net destiné à financer les investissements s'élève à 3 674 205 €, en augmentation de 1 101 703€ par rapport à 2021 (+42.83%).



Le niveau de l'autofinancement net a une incidence directe sur l'évolution du besoin de financement² hors prélèvement sur fonds de roulement.



² Le besoin de financement correspond au flux net de dette soit une déduction des nouveaux emprunts (flux) via les remboursements en capital de la dette (stock).

Le recours à l'emprunt augmente de 29.93% par rapport à 2021 et se situe à 8 698 819€. Cette situation s'explique par le fait que les dépenses d'investissement d'un montant de 16 549 374€ sont en hausse de 11.45% par rapport à 2021.

A noter qu'il ne s'agit d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires.

Par ailleurs notre calendrier budgétaire (vote du budget primitif sans reprise des résultats) ne fait qu'accentuer artificiellement le besoin de financement.

RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT

Informations financières – ratios (1)		valeurs CAB	Moyennes (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	418,16	393,48
2	Produit des impositions directes/population	195,86	348,86
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	479,43	467,11
4	Dépenses d'équipement brut/population	94,46	93,73
5	Encours de la dette / population	181,78	368,88
6	DGF/population	98,34	88,76
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	42,7%	38,6%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	92,6%	91,2%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	19,7%	20,1%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	37,9%	55,5%

(1) la numérotation de ratios est celle de l'ETAT

(2)Source : Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2020 - DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles

Le vendredi 11 mars 2022 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART, Monette-Simone VASSEUR, Hubert, PROOT, Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Chantal Tranchant (suppléante de Philippe DESIREST), , Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON, David MAGNIER, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS Mehdi RAHOU, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX.*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Martial DUFLOT, Joëlle CARBONNIER, Didier LEBESGUE, Laurent LEFEVRE, Alain ROUSSELLE, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Mamadou LY, Farida TIMMERMAN, Vanessa FOULON*

POUVOIRS *Charlotte COLIGNON représentée par Jacques DORIDAM Dominique DEVILLERS représenté par Gérard HEDIN Cédric MARTIN représentée par Loïc BARBARAS Jean-Pierre SENECHAL représenté par Hubert VANYSACKER Jacqueline MENOUBE représentée par Catherine THIEBLIN Jean-Marie DURIEZ représenté par Ali SAHNOUN Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER Charles LOCQUET représenté par Brigitte LEVEBVRE Philippe VIBERT représenté par Victor DEBIL-CAUX Peggy CALLENS représentée par Franck PIA Halima KHARROUBI représentée par Lionel CHISS Josée JAVEY représentée par Antoine SALITOT*

Date d'affichage	18 mars 2022
Date de la convocation	4 mars 2022
Nombre de présents	79
Nombre de votants	91

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0060

Budget primitif 2022 - budget principal et annexes

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2022 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2022.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire (M14et M4),

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux.

Considérant le transfert de la compétence « eau potable » en cours d'année 2021 et le solde de TVA de 7 292 euros à payer par la commune de Francastel au titre de la régie directe transférée.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	75 806 186,00 €	75 806 186,00 €
INVESTISSEMENT	21 426 758,00 €	21 426 758,00 €
TOTAL	97 232 944,00 €	97 232 944,00 €

DECHETS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 857 065,00 €	11 857 065,00 €
INVESTISSEMENT	576 000,00 €	576 000,00 €
TOTAL	12 433 065,00 €	12 433 065,00 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 060-200067999-20220311-A_DEL_2022_0060-DE

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	620 200,00 €	620 200,00 €
INVESTISSEMENT	310 100,00 €	310 100,00 €
TOTAL	930 300,00 €	930 300,00 €

ZONE DE PINCONLIEU	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	330 700,00 €	330 700,00 €
INVESTISSEMENT	245 000,00 €	245 000,00 €
TOTAL	575 700,00 €	575 700,00 €

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 900 196,00 €	4 900 196,00 €
INVESTISSEMENT	3 837 196,00 €	3 837 196,00 €
TOTAL	8 737 392,00 €	8 737 392,00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	42 710,00 €	42 710,00 €
INVESTISSEMENT	42 705,00 €	42 705,00 €
TOTAL	85 415,00 €	85 415,00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 812 010,00 €	1 812 010,00 €
INVESTISSEMENT	1 812 005,00 €	1 812 005,00 €
TOTAL	3 624 015,00 €	3 624 015,00 €

ZA TRANSFEREES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	746 000,00 €	746 000,00 €
INVESTISSEMENT	408 000,00 €	408 000,00 €
TOTAL	1 154 000,00 €	1 154 000,00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 112 800,00 €	7 112 800,00 €
INVESTISSEMENT	10 018 000,00 €	10 018 000,00 €
TOTAL	17 130 800,00 €	17 130 800,00 €

EAU POTABLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 362 500,00 €	1 362 500,00 €
INVESTISSEMENT	5 009 300,00 €	5 009 300,00 €
TOTAL	6 371 800,00 €	6 371 800,00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	66 000,00 €	66 000,00 €
INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL	86 000,00 €	86 000,00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	12 363 913,00 €	12 363 913,00 €
INVESTISSEMENT	3 361 750,00 €	3 361 750,00 €
TOTAL	15 725 663,00 €	15 725 663,00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	495 720,00 €	495 720,00 €
INVESTISSEMENT	75 720,00 €	75 720,00 €
TOTAL	571 440,00 €	571 440,00 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- de décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;
- d'acter l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros ;
- de décider le mandatement d'un montant de 7 292 euros au bénéfice de la commune de Francastel afin de solder son compte TVA auprès du service des impôts es entreprises ;
- de décider de verser au budget annexe déchets une subvention de fonctionnement de 4 406 065 euros et d'investissement de 292 500 euros.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 83

Abstention : 8

Pour Extrait Conforme,
 La présidente,

Caroline CAYEUX

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 060-200067999-20220311-A_DEL_2022_0060-DE